

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL
N°1/2021 - 14 JANVIER 2021
VISIOCONFERENCE

Présidence	André GIRAUD
Présents	Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Marcel FERRARI, Jean-Jacques GODARD, Michel HUERTAS, Emmanuelle JAEGER, Christine MANNEVY, Alain MARTRES, Martine PREVOST, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Didier VAREECKE, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
Assistent	Jean-Marc BERAUD (Président du CNDLT), Anne BARROIS-CHOMBART (DTN par intérim), Dominique CARLAC'H (Chargée de mission : sport en entreprise), Arnaud FLANQUART (Chargé de mission : institutions), Jean GRACIA (Président de la CSR), Souad ROCHDI (Directrice générale), Alain TALARMIN (Président de la CSO)

Début de la réunion en visioconférence à 17h

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

André GIRAUD remercie de leur présence les participants à cette réunion du Bureau fédéral qui est la première du mandat. Il renouvelle à tous, ses vœux pour 2021, année qui s'annonce très difficile. Avant d'ouvrir la séance, il a une pensée très forte pour Nicolas DOUMENG, Officiel technique Continental de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, durement frappé par le décès de sa fille âgée de 8 ans.

Le Président précise d'abord que l'ordre du jour est riche, les « dossiers du Bureau fédéral » étant particulièrement nombreux. Il précise que les 7 items du point 8 doivent faire l'objet d'un vote sur les propositions émises par diverses commissions techniques. Tous les documents ont été transmis en amont du bureau.

A l'avenir, on essaiera de transmettre tous ces documents plusieurs jours avant la réunion pour permettre d'éventuels retours. André GIRAUD ajoute que ces commissions ont très bien travaillé et qu'on peut leur faire confiance. Il n'y a donc pas lieu de refaire un débat sur ces points, sauf cas particulier.

✓ Avant Noël, le Président a passé plusieurs jours à La Réunion et a assisté au meeting d'épreuves combinées qui a, entre autres, permis à Kevin MAYER de réaliser les minima pour les JO de Tokyo. Cette compétition qui a suscité un grand engouement a été une vraie réussite sportive. Il en

va de même pour les stages (épreuves combinées, lancers, perche, longueur, triple-saut) qui ont précédé cette compétition. Les conditions offertes sont idéales pour accueillir des stages à cette époque de l'année et tous les élus de la ligue ou des collectivités sont d'accord pour contractualiser l'organisation de stages annuels en décembre.

André GIRAUD remercie tous les élus de la ligue -et tout particulièrement la famille PRIANON- qui se sont totalement investis pour offrir à tous les meilleures conditions d'accueil.

On peut espérer des financements pour ces diverses manifestations en sachant que le meeting d'épreuves combinées devienne un meeting de l'Océan Indien.

Pour terminer, le Président informe que tous les athlètes pratiquant les épreuves combinées, dont Kevin MAYER, porte-parole convainquant, ont instamment demandé que les épreuves combinées soient réintégrées dans les Championnats de France élite estivaux. Devant les arguments persuasifs avancés, André GIRAUD soutiendra cette proposition lors du vote du Bureau fédéral.

✓ A son retour en métropole, André GIRAUD a participé à 2 réunions importantes, l'une avec le Conseiller sports du 1^{er} ministre et l'autre avec Laurent PETRYNKA, ancien Directeur national de l'UNSS, Conseiller sports de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale à propos du développement de l'athlétisme en milieu scolaire. La FFA est confirmée comme fédération pilote dans ce domaine et on espère que les premières opérations auront lieu début février dans le cadre de la semaine olympique.

Didier VAREECKE, Philippe BOIDE et Philippe LEYNIER recenseront les actions éligibles dans les territoires. Nos partenaires MAIF et DIMA ont confirmé leur aide.

André GIRAUD a rendez-vous à l'ANS avec Souad ROCHDI pour que les clubs qui s'engagent dans ces actions, puissent bénéficier d'un financement PSF.

✓ Le CNOSF a eu connaissance d'un projet de loi sur le sport. Ce projet ne tient malheureusement pas compte du travail réalisé dans les ateliers mis en place depuis 2 ans par le CNOSF, d'où un tollé des fédérations. Ce projet comporte a priori 3 parties : l'accès au sport pour tous, la gouvernance des fédérations (parité, mode d'élection, honorabilité des dirigeants) et le financement du sport professionnel.

André GIRAUD, par l'intermédiaire du CNOSF, a mis l'accent sur 4 points concernant le sport pour tous : le sport en milieu scolaire, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le sport en entreprises et le sport-santé. C'est lui qui animera l'atelier consacré à ce dernier sujet.

Le projet de loi devrait être étudié courant mars. Il faut donc être vigilant, d'autant plus que le projet prévoit un contrat de délégation qui serait accordé -ou pas- par le ministère en remplacement de l'agrément de délégation de service public. La nouvelle loi sur le sport aura bien sûr des répercussions sur les structures régionale et départementale, ainsi que pour les conférences régionales de l'ANS.

✓ Le Président salue le travail réalisé par les services financiers et, par ailleurs, les commissions sportives qui adaptent le calendrier hivernal selon l'évolution de la situation sanitaire.

✓ André GIRAUD a pris acte de la demande de Daniel ARCUSET d'être remplacé au sein du Bureau fédéral. Il regrette cette décision, même s'il en comprend les raisons. Il remercie Daniel ARCUSET pour tout le travail réalisé et celui qu'il sera encore amené à faire car ce n'est pas la « fin de l'histoire » comme a écrit Daniel. Il continuera à représenter la FFA à la Mutuelle des Sports, siègera au sein de la CSR, coordonnera le calendrier des compétitions. Il pourra aussi être amené à participer à des ateliers sur des sujets qu'il connaît bien ; affiliation, adhésions, etc.

Daniel ARCUSET prend ensuite la parole pour préciser son positionnement.

*« J'ai adressé ce courrier à notre Président *en toute conscience et avec le sentiment de devoir le faire. Ma réflexion a été longue, très longue ces dernières semaines et douloureuse.*

Je te remercie André, je te remercie Président, pour ton écoute, pour avoir compris ma démarche ainsi que tout ce qu'elle recouvrait comme sujets.

Le BF doit en sortir renforcé ainsi que sa gouvernance.

Ma loyauté envers toi et l'équipe reste la même : indéfectible.

Sans renoncement « à dire » ; ce qui n'est pas contradictoire.

Mon soutien reste le même. Je continuerai à apporter autrement ma contribution à l'effort collectif, à la réussite de réalisation du projet fédéral « ImpulsionAthlé2024 »

Occuper les 37 postes du CD nous donnant, individuellement et collectivement, d'autant plus de devoirs et de responsabilités avec les valeurs affichées que nous défendons.

André, Président, tu as et auras toute ma confiance dans la conduite de notre, de ton équipe sur le chemin Paris 2024 ; et mon appui si besoin.

J'ai toute confiance dans cette équipe au sein de laquelle je reste et je sais que tu sauras tirer le meilleur de chacun d'entre nous tant au BF qu'au CD.

BONNE ANNÉE à TOUTES ET TOUS. »

* copie de ce courrier a été adressée à la demande de Daniel ARCUSET à tous les membres du BF en date du 13/01

2. INTERVENTION DE LA DTN PAR INTERIM

Anne BARROIS -CHOMBART indique qu'elle assumera sa mission de DTN par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau DTN. Elle remercie André GIRAUD pour la confiance qu'il lui accorde. Elle est aidée dans ses missions par 4 DTN adjoints qui travaillent actuellement sur une évaluation du PPF et sur les adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La DTN par intérim annonce par ailleurs que Richard CARLON n'est plus directeur de l'OFA et que Thierry MOYSE continuera à s'occuper de la formation des entraîneurs. Elle remercie les membres du Bureau pour leur soutien, afin que sa mission de DTN par intérim soit une réussite.

3. INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Jean THOMAS apporte en préambule les précisions suivantes concernant les notes de frais : la digitalisation de celles-ci devrait être opérationnelle au 1^{er} juillet après une période de test de trois mois. D'ici là les circulaires financières 2020 restent applicables et un travail d'adaptation sera engagé pour les adapter à la nouvelle procédure.

✓ Il fait ensuite un point à date sur le bilan 2020, sachant qu'il reste encore quelques écritures à passer avant les vérifications du Commissaire aux comptes et spécifie que l'année 2020 a été très particulière.

Le Trésorier fait d'abord part de ses commentaires sur les « produits » dont le total a baissé de plus de 20% par rapport au budget initial, conséquence directe de la crise sanitaire qui a impacté notre sport en 2020.

En ce qui concerne les « charges », la crise sanitaire a eu également un très fort impact puisque de très nombreux événements ont dû être annulés. L'impact de la crise sur nos charges ayant été plus important, on devrait s'orienter vers un excédent d'exploitation pour 2020. Ceci est plutôt une bonne nouvelle au moment où l'élaboration du budget 2021 s'annonce compliquée.

André GIRAUD remercie Jean Thomas et les services pour tout le travail effectué. Cet excédent va nous permettre d'aborder l'année 2021 de façon plus sereine. On sait qu'il y aura une baisse des partenariats, une baisse du nombre de licences et les orientations budgétaires dépendent aussi fortement des annonces gouvernementales qui se succèdent. Un déficit pour 2021 n'est donc pas exclu mais il ne sera en aucun cas supérieur à l'excédent dégagé en 2020.

✓ Une réunion aura lieu avec l'ensemble des services et la DTN pour établir, poste par poste, le budget 2021.

Anne TOURNIER-LASSERVE, approuvée par d'autres Vice-présidents, demande que chaque Vice-président en charge d'un secteur, soit associé à l'élaboration du budget le concernant.

André GIRAUD propose qu'il y ait une conférence des Vice-présidents sur les orientations budgétaires, une fois le travail avec les services et la DTN réalisé, pour finaliser le projet de budget.

4. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE GENERALE

Souad ROCHDI souhaite d'abord à tous une bonne année et une bonne santé ... olympique.

✓ Elle présente ensuite le planning de **l'aménagement du siège**. Il n'y a actuellement plus personne au N°33. Le prestataire choisi pour la rénovation est celui qui propose une modernisation complète des locaux et la prise en compte des conditions de confort au travail. La fin des travaux est espérée pour fin avril.

L'activité partielle a été prolongée en fonction du volume réel de travail de chaque pôle ; cette période de 4 mois va être compliquée et il est fait appel à la compréhension de toutes et de tous avec un calendrier qui sera adapté selon les différentes étapes.

✓ En ce qui concerne le **marketing**, les discussions avec les partenaires sont toujours en cours mais, vu le contexte actuel, nous faisons face à une incertitude pour sécuriser les « recettes » pour 2021.

✓ La Directrice générale donne des premières informations suite à l'appel à projets à destination des petits clubs, lancé avec l'aide du Crédit Mutuel le 15 décembre dernier pour aider à une relance par un fonds de soutien :

- 157 projets reçus ;
- 20 dossiers qui ne répondent pas aux critères (clubs déjà aidés dans le cadre du PSF, clubs de plus de 150 licenciés) ;
- Sur les 137 dossiers reçus :
 - o 103 concernent des clubs entre 50 et 150 licenciés ;
 - o 34 concernent des clubs de moins de 30 licenciés.

Le jury (mixte FFA / Crédit Mutuel) se réunira le 26 janvier pour choisir les dossiers retenus : proclamation des résultats prévue la première semaine de février.

60 à 70 dossiers seront retenus (1/2 donc environ) avec une prise en compte de la représentativité de chaque ligue.

5. LETTRES DE MISSIONS DES MEMBRES DU BUREAU FEDERAL

Jean GRACIA indique que ces lettres de missions sont en cours de finalisation et seront présentées au Bureau fédéral du 26 janvier qui y sera essentiellement consacré.

Les anciennes lettres de mission nécessitent en effet une importante réactualisation pour tenir compte du programme « Impulsion Athlé 2024 ». Chaque membre du Bureau sera contacté par une des 3 personnes en charge de la rédaction de ces lettres : Jean-Marie BELLICINI, Alain MARTRES et lui-même.

6. POINT SUR LES PROPOSITIONS DE COMPOSITION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Jean GRACIA rappelle que chaque commission devra faire l'objet d'un vote lors du prochain Comité directeur du 29 janvier.

Il indique aussi que le Secrétaire général avait envoyé à tous les Présidents élus lors du Comité directeur du 11 décembre, une note donnant des directives (nombre (groupe restreint-groupe élargi), parité, représentativité territoriale, etc.) pour établir la composition de leur commission. Tous n'en ont pas tenu compte, essentiellement en ce qui concerne la parité H/F, comme le montre le document présenté en séance.

Une large discussion s'engage sur le sujet de la parité, d'où il ressort que :

- globalement les femmes hésitent à s'engager et il est donc parfois compliqué de les convaincre. C'est la conséquence d'une longue tradition, d'un « héritage » qui reste un frein à l'engagement des femmes
- les 18 femmes élues au Comité directeur sont invitées à devenir membres de commissions qui les intéressent
- nous devons, au niveau fédéral, montrer l'exemple, même si on sait qu'on n'arrivera pas à la parité au cours de cette olympiade. En 2024 il faudra qu'il y ait impérativement au moins 40% d'un même sexe dans toutes les commissions.

Emmanuelle JAEGER informe que la Commission de l'athlétisme féminin travaillera sur ce sujet qui concerne aussi les structures déconcentrées et les clubs dans lesquels les femmes sont sous-représentées.

7. PROGRAMME « IMPULSION 2024 »

Arnaud FLANQUART présente la méthode de travail ayant pour objectif de coordonner les objectifs communs du Plan de développement 2018-2024 et du programme « Impulsion Athlé 2024 ». Avec Emmanuelle JAEGER et Marcel FERRARI, ils vont définir une feuille de route précise pour rendre ainsi les projets opérationnels.

Le but est aussi de fédérer tous les membres du Comité directeur, les Présidents de commissions et au-delà, l'ensemble de la Fédération : élus, salariés et DTN.

6 projets prioritaires ont été définis. Le groupe de travail réfléchit à leur mise en place et à leur suivi.

Dominique CARLACH explique qu'il est important, mais pas facile, de garder de la cohérence pour emmener un maximum de personnes dans un projet.

Emmanuelle JAEGER indique que le groupe de travail a conscience de la difficulté de s'inscrire dans la continuité pour intégrer le Plan de développement dans le programme « Impulsion Athlé 2024 ». Il s'agit en fait d'impulser en douceur.

André GIRAUD remercie les membres de ce groupe et propose aux membres du Bureau de valider la méthode envisagée. **Accord du Bureau.**

8. DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL - PARTIE SPORTIVE

André GIRAUD informe le Bureau que le 1^{er} ministre vient d'annoncer l'interdiction de toute compétition jusqu'à la fin du mois de janvier, sauf pour les athlètes inscrits sur listes ministérielles. Cela signifie qu'il est impossible d'organiser, notamment, des Championnats départementaux de cross en janvier.

✓ CSO (annexe)

Alain TALARMIN, Président de la CSO demande au Bureau de valider la proposition du Président de réintégrer les Epreuves combinées dans le programme des Championnats de France élite estivaux. Cela implique un programme de ces championnats étalé sur 3 jours.

Accord du Bureau.

Il soumet ensuite au vote les propositions émises par la CSO au sujet :

- du Championnat de France des clubs (piste) 2021 (règles de participation des athlètes de nationalité étrangère),
- de la non-prise en compte des résultats de certaines compétitions entre le 5 décembre et le 8 janvier pour non-respect du règlement,
- des conditions de qualification pour la Coupe de France (en principe à Albi les 24 & 25 avril)
- du règlement des compétitions piste et salle.

Accord du Bureau sur ces différentes propositions.

✓ CNR

L'éclatement des Championnats de France de cross-country 2021 sur plusieurs sites ayant été acté par le Comité Directeur, Michel HUERTAS, Vice-Président délégué en charge du Running, présente les propositions de la CNR pour un bon déroulement de ces championnats et le respect de la jauge imposée :

- la répartition des catégories par site,
- le nombre d'équipes et d'individuels à retenir pour chaque course (catégories).

C'est ainsi qu'il est préconisé de qualifier :

- 6 athlètes F et 6 athlètes H au lieu de 8 pour la Coupe de France minimes U16,
- 4 athlètes F et 4 athlètes H au lieu de 6 pour toutes les autres catégories (avec un classement qui serait calculé exceptionnellement sur 3 athlètes).

Par contre, pour les relais U20 et TC, il est proposé d'augmenter de 50 % le nombre d'équipes qualifiées par rapport à 2020 car les deux courses seront séparées et ces relais seront les seules épreuves nationales sur le site à la date du 28 mars. Le problème de jauge rencontré sur les autres sites ne se retrouve pas pour ce dernier site.

Après échanges par visioconférences avec les candidats potentiels et visite des différents sites par le délégué technique « cross-country » de la CNR, l'implantation des sites à retenir est la suivante :

- 14 mars Montauban (OCC)
 - - Coupe de France Minimes U16, cross long Elite, U23, masters (F) et cross long Elite, U23, masters O (H)
- 20 & 21 mars Le Creusot (BFC)
 - - Critériums toutes catégories (entreprises et CNAM), Masters > O et cross court (F et H)
- 21 mars Pontcharra (ARA)
 - - U18 (F et H) - U20 (F et H)
- 28 mars Créteil (LIFA)
 - - Relais U20 (F et H - au moins 1 athlète U18 dans chaque équipe) et relais toutes catégories (F et H)

Une circulaire sera diffusée, en conséquence, pour informer les ligues, comités et clubs des décisions prises.

Accord du Bureau pour toutes ces propositions

✓ CNAM

Patricia ZUGER indique que la plupart des propositions qui viennent d'être validées concernent aussi les Masters.

André GIRAUD constate que la saison hivernale risque d'être fortement impactée par les décisions ministérielles annoncées. Il souhaite fixer assez tôt une date butoir pour décider d'annuler -ou de maintenir- les compétitions prévues en février et mars, afin d'éviter, comme cela a été le cas l'automne, dernier, d'annuler des Championnats de France quelques jours avant le début de la compétition. Les clubs participants s'étaient financièrement engagés pour organiser le déplacement de leurs athlètes. Cela ne doit pas se reproduire.

Après discussion, le Bureau décide de fixer la date butoir concernant la « faisabilité » d'une saison hivernale complète au 29 janvier (réunion du Comité directeur)

✓ CNJ (annexe)

Didier VAREECKE présente la nouvelle formule du règlement du Challenge Equip'Athlé U14 & U16. Cette compétition est prévue pendant le weekend de Pentecôte.

Accord du Bureau pour cette nouvelle formule.

✓ Calendrier 2021 [\(lien\)](#)

Daniel ARCUSET présente ce que pourrait être le calendrier 2021.

- La ville d'Albi doit confirmer d'ici la fin du mois de janvier sa candidature à l'organisation de la Coupe de France des 24 & 25 avril.
 - Pour cause de travaux de réfection des installations, report des Championnats de France Masters des 29 & 30 mai aux 25 & 26 septembre, toujours à Albi.
 - Les Championnats de France Masters d'épreuves combinées sont confirmés à Chalon-sur-Saône les 3 & 4 juillet.
 - Nous sommes toujours en attente de candidatures pour la compétition Championnats de France Open prévus les 17 & 18 juillet.
- Il en va de même pour le match inter-ligues running, pour les Championnats de France d'Ekiden et entreprises, et pour le Critérium 50 km marche

- Le calendrier 2022 reste à construire sachant que l'on connaît le calendrier international qui nous oblige à fixer la date des Championnats de France Elite fin juin. La demande d'organisation du meeting de Paris le 19 juin a été transmise à World Athletics.

Daniel ARCUSET suggère aux Présidents des commissions techniques d'envisager les options de leurs calendriers respectifs, en lien avec la DTN. Daniel ARCUSET souhaite une première réunion en visioconférence en février ou mars.

9. DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL - PARTIE ADMINISTRATIVE

✓ Dominique CARLAC'H rend compte d'une réunion à l'ANS, à laquelle elle participait en tant que représentante du monde de l'entreprise. L'objet de cette réunion était la pratique sportive dans les quartiers relevant de la politique de la ville (Ministère de la cohésion des territoires). Cette réunion faisait suite à une lettre de 80 maires qui alertaient sur les conséquences lourdes de la situation actuelle concernant les jeunes et sur la fragilité des équipements sportifs.

La ministre déléguée aux sports a présenté différents dispositifs prévus, parmi lesquels on peut noter :

- des aides financières pour les emplois jeunes,
- la mise en place d'un « Pass sport » pour permettre aux U16 de se licencier dans un club sportif,
- l'élaboration d'un plan de rattrapage des équipements sportifs,
- un plan de formation des éducateurs sportifs,
- l'héritage 2024.

Une attention toute particulière sera portée sur les zones prioritaires lors des conférences régionales du sport.

André GIRAUD rappelle que la FFA a beaucoup travaillé sur le développement de la pratique sportive dans ces quartiers, par exemple, dans le cadre des « vacances apprenantes ». Un inventaire de ce qui a déjà été fait va être établi pour montrer que nous avons les bons outils et inciter ainsi les clubs à se porter volontaires pour proposer des actions susceptibles de bénéficier de financements intéressants. Cela a porté ses fruits cet été en Seine-Saint-Denis et dans les Bouches-du-Rhône.

✓ PSF

Marcel FERRARI indique que le PSF 2020 a été satisfaisant dans la mesure où peu de dossiers ont dû être revus. Cela tient au bon travail des référents dans chaque ligue.

La campagne 2021 sera sensiblement identique à celle de l'année passée. Nous devrions avoir plus de précisions en février.

A priori, il ne sera pas possible pour les clubs aidés dans le cadre du plan de relance soutenu par le Crédit Mutuel de cumuler avec des aides du PSF. Une décision sera prise prochainement.

Emmanuelle JAEGER soulève le problème des clubs nouvellement créés qui n'ont pas de dirigeants diplômés.

✓ International

Jean GRACIA annonce qu'une réunion du Conseil exécutif de European Athletics va prochainement avoir lieu. Les débats porteront, entre autres, sur le maintien ou l'annulation des compétitions internationales hivernales.

World Athletics a inscrit le meeting de Baie-Mahault au calendrier de la NACAC (Caraïbes) avec le statut de bronze. Jean GRACIA donne ensuite la liste des autres meetings français reconnus par WA.

Il informe de la demande de Pierre WEISS de la nécessité d'obtenir l'accord du Bureau pour transmission de diverses candidatures à l'organisation de compétitions internationales.

✓ Labellisation 2020 (annexe)

Daniel ARCUSET remercie Sylvain COLLETTE, Président de la CNDC pour l'important travail réalisé avec le concours du Service Système d'Information dans des conditions difficiles liées à la réorganisation des services.

Il présente les différents documents transmis aux membres du Bureau et souligne l'importance des travaux liés à la vérification du respect de nos statuts stipulant que tous les clubs affiliés (et a fortiori les clubs labellisés) licencient bien tous leurs adhérents, et plus particulièrement les U10.

« Il a été clairement établi que 22 clubs ne licencient pas -ou plus- ces catégories, faisant ainsi de substantielles économies sans pour autant baisser le montant de leur cotisation ».

La CNDC propose de maintenir les labels pour ces clubs mais de ne plus verser l'aide financière liée à l'attribution de leurs labels.

Accord du BF moins une abstention.

En conséquence, il indique que la valeur du point d'octroi augmente légèrement et passe à 113€ pour le calcul des sommes à verser aux 951 clubs labellisés. Sur les 400 000€ prévus au budget, 3500 € restent disponibles en cas de litiges.

- Sylvain COLLETTE va transmettre les informations nécessaires à la mise en paiements s/c des ligues qui sont invitées à faire rapidement les versements aux clubs concernés.

Un courrier signé par le Président André GIRAUD sera adressé à chaque club labellisé.

Les travaux informatiques pour les mises à jour des informations (SI-FFA) pourront être engagés.

La CNDC dans sa nouvelle composition pourra préparer la campagne 2021.

C'est désormais Emmanuelle JAEGER qui sera la référente Club auprès de la CNDC.

Martine PREVOST souhaite que la même vérification des prises de licences se fasse pour le secteur athlète-santé.

✓ Divers

Jean-Marie BELLICINI donne un certain nombre d'informations.

- Le nouveau calendrier des réunions va être transmis. Le Comité directeur du 26 mars devrait avoir lieu en présentiel à Melun.

- Une réunion (visioconférence) des Présidents de commissions est envisagée en février.

- La CSR a été saisie de demandes de plusieurs structures déconcentrées concernant la tenue de leurs Assemblées générales de printemps. Des informations seront données ultérieurement.

- Les records de France Masters seront réactualisés en ligne avec prise en compte des tranches d'âge de 5 en 5 ans.

- Proposition de s'aligner sur les dénominations des autres fédérations nationales concernant les catégories jeunes. **Accord du Bureau** pour que U23, U20, U18 ... remplacent Espoirs, Juniors, Cadets, etc.

- Un nouveau système de visioconférence va être mis en place. Une petite formation est à prévoir.

- Tous les documents nécessaires au bon déroulement des réunions du Bureau seront mis en ligne et accessibles via un lien réservé aux membres du Bureau fédéral.

- Une notification (relevé de décisions) sera diffusée dans un délai maximum de 72h suivant une réunion du Bureau.

- Un devoir de confidentialité est rappelé à tous les membres du Bureau et du Comité directeur ainsi qu'une incitation à une utilisation raisonnée des réseaux sociaux.

Alain MARTRES demande à tous les personnes qui interviennent dans le cadre de l'ordre du jour de lui transmettre, ainsi qu'au Secrétaire général, le texte de leur intervention ou les notes qu'ils auraient pu utiliser.

Jean-Marc BERAUD souhaite reprendre des réunions du CNDLT avec tous les Présidents des ligues.

André GIRAUD lui donne carte blanche pour ce faire.

Il remercie les participants à cette réunion et donne rendez-vous à tous pour un prochain Bureau, initialement non prévu, qui aura lieu le 26 janvier.

Fin de la réunion à 20h 20

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général

Alain MARTRES, Secrétaire général adjoint

Annexes

- Document CSO
- Règlement du Challenge Equip'athlé
- Calendrier sportif 2021 (lien)
- Document labellisation

INFORMATIONS DIVERSES **CSO**

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

BF_FFA_14_01_2021



Championnats de France des clubs 2021



Pour 2021, la CSO propose que ces athlètes soient licenciés au plus tard le **1^{er} février** de l'année en cours et qu'ils participent à une compétition avant le **1^{er} mai 2021**.

Cette info a été rajoutée au courriel transmis aux clubs le 7 janvier avec le formulaire d'inscription aux Championnats de France des clubs.

Les clubs prévus en 2020 comme organisateurs de la Finale (2^{ème} tour) ont tous répondu qu'ils étaient toujours candidats à l'organisation 2021.

Validé



Compétitions du 5/12/2020 et le 8/01/2021



Des compétitions se sont déroulées entre ces 2 dates. Seuls les Ultra Marins et les athlètes sur liste Ministérielle étaient autorisés à y participer.

Si on regarde les résultats sur le site fédéral nous avons des courses « Running » des compétitions « Salle » et « Piste » ces dernières rentrent dans les qualifications pour les prochains Championnats de France.

Ce qui n'est pas équitable pour les Ligues qui ont respecté le règlement.

Meeting de Limoges ; Marathon amical Neuilly Plaisance et un Kids athlé à Savigny/orge.

La compétition District UNSS à Liévin é été autorisé par le rectorat, ce sont des élèves du « Pôle Sport Etude » du lycée BAGGIO.

Validé



Coupe de France



Elle est prévue les 24 et 25 avril (Albi candidat réponse définitive seulement fin janvier).

La saison hivernale va se terminer les 27 et 28 mars

Il faut savoir que le nombre d'athlètes de ces catégories sont nombreux à participer à cette Coupe de France.

Pour la période de qualification, on pourrait proposer de prendre les performances à compter du mois de septembre 2020 (*coupe de France Lyon 2020*) car les ligues vont peut-être avoir du mal à organiser quelque chose.

Validé



Championnats de France Elite estival

Les Championnats de France élite auront lieu fin juin (26 et 27 juin)

A noter également le positionnement de l'Open de France mi-juillet (17 et 18 juillet)

Qu'en est-il pour 2021 ?

Si les Championnats de France des Epreuves Combinées réintègrent les Championnats de France « Elite », il faudra revoir le format de compétition en programmant sur 3 jours (25, 26 et 27 juin) **et prévenir l'organisateur.**

Validé



Calendrier 2021 hivernal

Le Groupe de travail composé d'Anne TOURNIER LASSERVE, Marcel FERRARI, Phillipe LEYNIER ainsi que Daniel ARCUSET s'est réuni mercredi 13 en visio pour essayer de réfléchir à un nouveau calendrier hivernal.

Plan A : Si les championnats d'Europe et la Coupe des lancers longs sont maintenus, conserver les dates pour les Championnats de France Elite et Lancers Longs sur le mois de février.

Plan B : Si seuls les athlètes listés ont la possibilité de faire des compétitions d'ici la fin février, organiser des compétitions type « **Critériums individuel des athlètes listés en salle et lancers longs** ».

Plan C :

Championnats de France des Epreuves Combinés 06 et 07 Mars

Championnats de France Espoirs les 13 et 14 mars

Championnats de France Cadets Juniors 27 et 28 mars

Attention pour ces 2 Championnats de France ils seraient en concurrence avec les Championnats de France de Cross

Validé



MERCI DE VOTRE ATTENTION

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

FFA_BF_14_01_2021



Proposition de règlement du Challenge National EQUIP'ATHLE MI(U16) - BE (U14) (Nouvelle Formule)

Rappel des objectifs du Challenge National Equip'Athlé

- A. Proposer aux Benjamins/U14 et Minimes/U16, une compétition par équipes de clubs se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive.
 - a. La finale nationale sert à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).
 - b. Les classements nationaux des tours automnaux, hivernaux et printaniers permettront de mettre en valeur les clubs durant les différentes phases de la saison.
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.
- D. Proposer un « interclub mixte » permettant d'initier les jeunes à cette future fête de l'athlé qu'ils connaîtront à partir de cadets.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge National Equip'Athlé est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale « Jean-Paul Bourdon » du Challenge National Equip'Athlé (Finale A).
- 1.3. La compétition comprend 3 tours (automnal, hivernal et printanier) plus :
 - Une finale nationale Jean-Paul Bourdon pour les Minimes/U16,
 - Des finales B décentralisées- pour les équipes Minimes/U16 non qualifiées à la finale nationale et pour les Benjamins/U14.
- 1.4. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent délèguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.5. Elle délègue aux Ligues l'organisation des finales B.
- 1.6. La finale nationale Jean-Paul Bourdon du Challenge National Equip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.7. Les finales B se dérouleront sur une journée au niveau Régional ou interrégional.

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Equip'Athlé.
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

3. Challenges décernés

3.1. FINALE NATIONALE A :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

3.2. FINALES DECENTRALISEES B :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

- Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.

4. Programmes

Le programme des finales, des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

5.1.1. Minimes :

Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum pour être classée, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes (dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte)

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour

- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.1.2. Benjamins :

Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum pour être classée, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes (dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte ;

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour
- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	TRIATHLONS BE/U14	TRIATHLONS MI/U16
EXTERIEUR	GENERAL 1 course + 1 saut + 1 lancer	GENERAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (*) + 1 concours 1 course + 2 concours (*) 2 courses de familles différentes : - famille A : sprint - famille B : haies - famille C : demi-fond / marche
EN SALLE	GENERAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours	GENERAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES ○ A / 1 course + 2 concours ○ B / 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.

- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe (1 par sexe pour la finale A).
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 épreuves de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche / Sauts / Lancers)
 - En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu de l'article RT16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les Benjamins/U14**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.

- Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - **Pour les Minimes/U16** à toutes les phases, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal, printanier et les Finales

6.4.1. Tour automnal, printanier et finales :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins) plus le relais.
 - Pour le classement N2 on retire la moins bonne performance de chaque discipline en « saut », en « lancers », en « sprint/haies » et en « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - et en « sauts », « lancers » et « courses » chez les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 8 épreuves.
- Pour le classement N2 on retire la moins bonne meilleure performance de chacun des 2 groupes : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50m haies/marche/poids).
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

7. Jeunes juges

- 7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :
- 7.2.1. Finale A :

- **Le Jeune Juge doit obligatoirement être CERTIFIE**

- 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
 - 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
 - 40 pts pour un jeune juge certifié national.
- A la condition que la certification ait été inscrite sur le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

7.2.2. Phases qualificatives :

- 5 pts pour un jeune juge non certifié
 - 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
 - 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
 - 40 pts pour un jeune juge certifié national.
- A la condition que la certification ait été inscrite sur le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Equip' Athlé.

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

7.7. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux Minimes/U16, de passer la certification nationale (uniquement lors des phases Finales nationales Minimes). L'examen théorique se déroulera avant la compétition. L'horaire de l'examen sera indiqué dans l'horaire de la compétition.

8. Qualifications aux finales A et B

8.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé au tour qualificatif de printemps

Précision : si un club envisage une qualification à la finale A et à la finale B, il devra engager deux équipes lors du tour printanier.

8.2. Trente six équipes par type de classement (N1 ou N2) seront qualifiées pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon

8.3. La qualification des équipes pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon s'effectue au niveau régional :

- Pour chaque Ligue le premier club du tour printanier est automatiquement qualifié pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon dans chacun des deux challenges : N1 et N2
- En cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m mixte qui départagera.

→ La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux équipes premières des clubs non qualifiés directement

8.4. Finales B Régionales ou Interrégionales : destinées aux équipes Minimes/U16 non qualifiées en finale A et les équipes Benjamins/U14

8.5. La composition et le mode d'organisation des finales B est laissée à l'initiative des Ligues.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Equip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur)
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip'Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour les finales interrégionales et nationales, chaque athlète et chaque jeune juge de l'équipe doivent être présents lors du retrait des dossards, munis de sa licence et d'un document avec photo permettant de justifier de l'identité.
- Pour la saison 2020-2021, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - La finale nationale Equip'Athlé (ancienne version) s'est tenue les 24 et 25 octobre 2020,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre au 21 mars 2021 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 27 mars au 16 mai 2021 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 22 et 23 mai 2021 (week end de la Pentecôte),
 - La finale B doit s'organiser du 15 au 30 mai 2021 inclus (même date que la finale A + ou - 1 semaine).
- Pour la saison 2021-2022, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - Le tour automnal s'étend du 15 août au 31 octobre 2021 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre au 20 mars 2022 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 26 mars au 22 mai 2022 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 4 et 5 juin 2022 (week-end de la Pentecôte),
 - La finale B doit s'organiser du 28 mai au 12 juin 2022 inclus (même date que la finale A à + ou - 1 semaine).

9.2. Organisation de la phase finale

- Les épreuves commenceront le samedi en début d'après-midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.

- Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :
 - Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la phase qualificative ;
 - Les clubs qualifiables, avertis directement par courriel, devront confirmer leur participation au plus tard 1 semaine avant la finale :
 - Au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.
- Inscriptions des athlètes pour la Finale Nationale Jean-Paul Bourdon
 - Elles se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la date de la 1^{ère} journée.
 - Toute modification souhaitée sera demandée par courriel à cnj@athle.fr
- Qualification des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

ANNEXE : Le registre des épreuves de l'Equip'Athlé (page suivante)

REGISTRE DES EPREUVES EQUIP'ATHLE 2024

Automne/Printemps

BENJAMINS U14			MINIMES U16		
FAMILLES	EPREUVES F	EPREUVES M	FAMILLES	EPREUVES F	EPREUVES M
COURSES	50m	50m	SPRINT /HAIES	80m	80m
	50m haies	50m haies		120m	120m
	1000m	1000m		80m haies	100m haies
	2000m marche	2000m marche		200m haies	200m haies
SAUTS	Hauteur	Hauteur	DEMI-FOND /MARCHE	1000m	1000m
	Perche	Perche		2000m	2000m
	Longueur	Longueur		3000m marche	3000m marche
	Triple saut	Triple saut			
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	SAUTS	Perche	Perche
	Disque (600g)	Disque (1kg)		Longueur	Longueur
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)		Triple saut	Triple saut
	Javelot (400g)	Javelot (500g)		Poids (3kg)	Poids (4kg)
RELAIS	4x60m MIXTE (2 garçons puis 2 filles)		LANCERS	Disque (800g)	Disque (1kg250)
				Marteau (3kg)	Marteau (4kg)
				Javelot (500g)	Javelot (600g)
				RELAIS	4x60m MIXTE (2 garçons puis 2 filles)

REGISTRE DES EPREUVES EQUIP'ATHLE 2024 Hiver

BENJAMINS U14			MINIMES U16		
FAMILLES	EPREUVES F	EPREUVES M	FAMILLES	EPREUVES F	EPREUVES M
COURSES et LANCERS	50m	50m	COURSES et LANCERS	50m	50m
	50m haies	50m haies		50m haies	50m haies
	2000m marche	2000m marche		3000m marche	3000m marche
	Poids (2kg)	Poids (3kg)		Poids (3kg)	Poids (4kg)
SAUTS	Hauteur	Hauteur	SAUTS	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche		Perche	Perche
	Longueur	Longueur		Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut		Triple saut	Triple saut

NOTES sur la LABELLISATION 2020

La saison 2019-2020 a été exceptionnelle dans son déroulement, il y avait donc obligation d'adapter les critères de labellisation des clubs pour que l'ensemble garde sa cohérence.

Vous trouverez ci-dessous les adaptations que nous avons dû réaliser pour garder cet équilibre.

Je remercie Julien, de la Direction du Service Informatique de la F.F.A., pour la semaine que nous avons passé pour obtenir des extractions permettant une labellisation 2020 cohérente par rapport à celle de 2019.

CERTIFICATION

Pour les cinq secteurs, il a été tenu compte « d'avoir au moins 3 licences en rapport avec les activités déclarés » ce qui permis de régler le problème des clubs de 5 licenciés.

LABELLISATION

STADE

Pour les « entraîneurs », le « taux » et les « officiels », les chiffres sont extraits au 31 août 2020.

Pour les "podiums et finalistes" ont été pris tous les résultats de 2020, y compris ceux de septembre-octobre 2020 en y ajoutant les France cadets-juniors du 5-7 juillet 2019 à Angers .

Pour les « compétitions organisées », au meilleur de 2019 et 2020.

EDUCATION ATHLETIQUE

Pour les « entraîneurs », le « taux » et les « jeunes juges », les chiffres sont extraits au 31 août 2020.

Pour le "Pass'athlé" : en 2019, tous les clubs marquaient 3 points !

Nous avons donc modifié la règle : 50% de l'effectif saisi pour marquer 1 point (104 clubs), 70% pour marquer 2pts (50 clubs) et 90% pour obtenir 3 pts (53 clubs).

Pour les « participations U12 » et « U16 », au meilleur de 2019 et 2020

Pour les « Pointes d'or », reprise de 2019.

« Journée KINDER » de septembre 2019.

FORME & SANTE

Pour les « entraîneurs » et le « taux » et le « contrôle technique MN », les chiffres sont extraits au 31 août 2020.

La journée de la MN est celle de septembre 2019.

RUNNING

Pour les « entraîneurs », le « taux » et les « officiels », les chiffres sont extraits au 31 août 2020.

Pour les compétitions et le niveau de compétitions inscrites dans Calorg le meilleur de 2019 et 2020 a été retenu.

Pour le "cross" : reprise des résultats de 2019 à Vittel.

Pour la participation "route", ont été pris en compte tous les résultats de 2020 et de septembre-octobre 2019 plus ceux du grand fond de marche à Bourges (23/02/2019) et 20 et 50km marche à Epinal (17 mars 2019).

Pour la participation "Trail et courses de montagne" ont été pris en compte les résultats de septembre 2019 à octobre 2020 plus le France de course verticale de Vallouise (16/6/2019). Pour le TTN, les résultats de 2019 ont été comptabilisés.

HAUT NIVEAU

Pour les « entraîneurs », les « dirigeants » et les « officiels », les chiffres sont extraits au 31 août 2020.

Les listes de haut-niveau sont celles de novembre 2019.

Les « sélections » : au meilleur de 2019 et 2020.

Le « point bonus » (médailles internationales) reprise de 2019.

Sylvain COLLETTE
Président de la Commission Nationale
du Développement des Clubs